



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

officiers

Question écrite n° 69995

Texte de la question

M. Jean-Marc Ayrault souhaite interroger Mme la ministre de la défense sur l'application d'une partie des dispositions prévues à l'article 6 du décret n° 2005-520 du 21 mai 2005 fixant les attributions des chefs d'état-major. Cet article confie au chef d'état-major des armées la responsabilité d'assurer « la cohérence physico-financière des opérations liées à la mise au point, la préparation opérationnelle, l'emploi et le soutien des forces ». C'est l'aspect de soutien des forces qui appelle plus particulièrement une question. Un poste nouveau de sous-chef d'état-major « logistique/ressources humaines » est créé au sein de l'état-major des armées, pour y remplir les obligations nouvelles en matière de soutien des forces. Toutefois, un aspect du soutien n'est a priori pas compris dans ses attributions. Il s'agit des missions de soutien remplies par les commissariats des trois armées. Une cellule de pilotage a été créée et placée auprès du chef du bureau « études et stratégie militaire générale » de l'état-major des armées. Elle serait composée de commissaires de grade élevé, en provenance des trois armées. Dans le contexte de réflexion et de réorganisation des structures du ministère de la défense induites par le décret du 25 mai 2005, il souhaite connaître les termes du mandat confié à cette cellule de pilotage, le périmètre de sa réflexion et ses attentes en matière de coordination de l'action des trois commissariats.

Texte de la réponse

Les nouvelles responsabilités dévolues au chef d'état-major des armées par le décret n° 2005-520 du 21 mai 2005 ont conduit le ministère de la défense à développer ses réflexions en cours sur les missions et l'organisation des services du commissariat des trois armées. L'objectif est de simplifier et d'interarmiser les réglementations et les procédures administratives en vigueur, en examinant les interactions avec les fonctions de contrôle administratif dévolues aux commissaires. Les activités de nature similaire pourraient être regroupées, alors que les tâches spécifiques seraient maintenues dans chaque armée pour préserver l'efficacité globale du système. L'amélioration de la performance des services se traduira également par des gains de productivité, grâce à la modification de l'organisation existante lorsque cela s'avérera nécessaire. La cellule de pilotage a donc pour mission d'établir un constat sur la base duquel des propositions d'adaptation et d'évolution seront formulées. Parallèlement, la ministre de la défense a demandé à ses services d'engager une étude visant à mettre en place une formation initiale commune des élèves commissaires des trois armées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Ayrault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69995

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2005, page 6740

Réponse publiée le : 13 septembre 2005, page 8542